



D.2016.07.06.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

9 - COMMUNICATION

9.5 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité. Approbation et autorisation de signer la convention

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M. Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2016, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) afin de faciliter le déplacement des scolaires à la manifestation pour une journée qui leur sera dédiée.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Le SMTC-Tisséo s'engage à assurer la mise à disposition de 600 titres 2 déplacements 1 personne (valeur commerciale unitaire : 3.10 € TTC)

NON RECETTE : 1 860 EUROS TTC

En contrepartie, la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) s'engage à faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur les documents de communication du dispositif.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président


Jean-Michel LATTES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

n° C 2016-0859

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2016.07.06.9.5 en date du 06 juillet 2016.

Ci-après désigné par les termes « **SMTC-TISSEO** »,

ET

La Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) représentée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne, M. Jacques CAILLAUT dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes « **LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-GARONNE (DSDEN 31)** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2016, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) afin de faciliter le déplacement des scolaires à la manifestation pour une journée qui leur sera dédiée.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques du SMTC-Tisséo et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) dans le cadre de l'édition 2016 de la Semaine Européenne de la Mobilité.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements du SMTC-Tisséo

Le SMTC-Tisséo s'engage à assurer la mise à disposition de 600 titres 2 déplacements journée.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160908-20160706-9-5d2- DE Date de télétransmission : 08/09/2016 Date de réception préfecture : 08/09/2016

2 - Engagements de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31)

La Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31) s'engage à faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur les documents de communication du dispositif.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie.
Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation le 22 septembre 2016 (inclus) sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation du projet.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour le SMTC-Tisséo

Pour la Direction Académique des Services
Départementaux de l'Education Nationale de
la Haute-Garonne (DSDEN 31)

Le Président

L'Inspecteur d'Académie, Directeur
Académique des Services Départementaux de
l'Education Nationale de la Haute-Garonne

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160908-20160706-9-5d2- DE Date de télétransmission : 08/09/2016 Date de réception préfecture : 09/09/2016
